



syngenta®

GROUPS 4 12 FUNGICIDES

This seed has been treated with fludioxonil and metalaxyl-M fungicides. Do not use for food, feed or oil purposes. Store away from feeds and foodstuffs. Keep out of reach of children and animals. When handling and planting treated seed, workers must wear cotton coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks, and shoes. Do not plant any crop other than soybeans, beans (succulent and dry cultivars), chickpeas, lentils, lupins, faba beans and peas (succulent and dry cultivars, including field peas) or cumin within 30 days to fields in which treated seeds were planted. Do not contaminate food, feed or domestic water supplies. Toxic to aquatic organisms. Do not apply directly to aquatic habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, coulees, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats. DO NOT contaminate water by cleaning of equipment or disposal of wastes. Toxic to birds. Any spilled or exposed seeds must be incorporated into the soil or otherwise cleaned up from the soil surface. Dispose of all excess treated seed. Leftover treated seed may be double-sown around the headland or buried away from water sources in accordance with local requirements.

REGISTRATION NO.: 34237
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

APRON MAXX®, the Alliance Frame are trademarks of a Syngenta Group

the Syngenta logo and the Purpose Icon Company.

FOM-18899



syngenta®

GROUPES 4 12 FONGICIDES

Ces semences ont été traitées avec les fongicides fludioxonil et métalaxyl-M. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Garder hors de la portée des enfants et des animaux. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Porter une combinaison en coton par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pour manipuler et planter les semences traitées. Pendant les 30 jours qui suivent le semis de semences traitées, ne semer dans le même champ aucune culture autre que du soja, des haricots (cultivars succulents et secs), des pois chiches, des lentilles, des lupins, des féveroles, des pois (cultivars succulents et secs, y compris les pois de grande culture) ou du cumin. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni les réserves d'eau potable. Toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas appliquer directement sur les habitats aquatiques (tels que les lacs, rivières, cours d'eau, marécages, étangs, coulées, fondrières des Prairies, criques, marais, réservoirs et terres humides) ni sur les habitats marins/estuariens. NE PAS contaminer l'eau en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets. Toxiques pour les oiseaux. Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol doivent être enfouies dans le sol ou ramassées du surface du sol. Éliminer le surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales.

N° D'HOMOLOGATION : 34237
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

APRON MAXX®, le symbole de l'Alliance sont des marques de commerce d'une

le logo Syngenta et le symbole du But compagnie du groupe Syngenta.

ENGLISH

size 3 1/2 x 7

FRENCH

PMS 299

PMS 132

PMS 300

PMS133

BLACK